



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 492.378

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à raquette.

M. GUALTIERO POMA résidant en Italie.

Demandé le 30 septembre 1916, à 12^h 55^m, à Paris.

Délivré le 18 mars 1919. — Publié le 5 juillet 1919.

(Demande de brevet déposée en Italie le 30 juin 1916. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un dispositif de lancement pour bombes ou grenades, essentiellement constitué par un tube en papier comprimé ou en toute autre matière appropriée, ce tube étant monté sur un manche en bois de préférence, destiné à recevoir une amorce à friction spéciale susceptible d'être commandé à l'aide d'une ficelle.

Ledit tube contient une charge propulsive ou charge de lancement d'une grenade en fonte de type approprié, chargée à son tour d'un explosif de grande puissance.

Le but de l'invention est de réaliser un dispositif de petites dimensions comportant des moyens d'une grande simplicité et susceptible par conséquent d'être transporté et employé individuellement avec une grande facilité.

Le dessin annexé, qui représente, à titre d'exemple, en coupe longitudinale, un mode d'exécution de l'invention, permettra de mieux comprendre le dispositif.

Sur ce dessin, 1 est le tube en carton ou autre matière et 2 la grenade munie d'un tube porte-mèche 3 débouchant dans la chambre destinée à recevoir la charge 4 d'explosif pour la propulsion et le lancement de la grenade; 5 et 6 sont deux bourres habituellement employées; la bourre postérieure 6 est percée d'un trou central pour le passage du petit tube

3; un bouchon 7 en bois est fixé à l'intérieur du tube 1; il est traversé par la mèche 12 servant à mettre le feu à l'explosif de lancement; 8 est le manche en bois ou autre matière servant à la fermeture de la partie postérieure du tube 1 et destiné en outre à recevoir un allumeur à frottement 9, sectionné au moment opportun par une ficelle de commande 10, munie dans ce but d'un anneau de traction 11.

Le fonctionnement, à titre d'exemple, du dispositif lance-bombes qui fait l'objet de la présente invention est le suivant :

On empoigne fortement avec la main gauche le tube 1 aux deux tiers de sa hauteur, on le maintenant incliné avec le bras tendu et la tête en arrière, vers le point à atteindre; on appuie le manche 8 sur le sol, en le fixant contre la pointe du pied gauche et, au moment voulu et opportun, on exerce avec la main gauche une forte secousse sur la ficelle 10.

Par suite de la friction exercée par ladite ficelle, l'amorce 9 allume la mèche 12; comme cette mèche communique avec la charge 4, elle en provoquera l'explosion en déterminant à son tour l'allumage de la mèche renfermée dans le petit tube 3; en même temps se produira l'expulsion de la grenade 2 du tube 1 sous l'action de la déflagration de la charge 4.

Prix du fascicule : 1 franc.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste en un lance-bombe, dit
grenade à raquette, constitué par un tube
destiné à recevoir la grenade ou bombe
5 chargée d'explosif, et muni d'une amorce à
friction susceptible par la traction d'une
ficelle, de déterminer l'explosion de la charge

destinée à produire l'expulsion et le lancement
de la grenade, en même temps que la mise de
feu de la charge renfermée dans cette dernière. 10

GUALTIERO POMA.

Par procuration :

M. ZENOLO.

878 402 17

